



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE PALLUAU
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le **VINGT-SEPT FEVRIER** le conseil municipal de PALLUAU dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Marcelle BARRETEAU - Maire

Étaient présents (9) : Pierre AUTEXIER - Marcelle BARRETEAU - Guillaume BUTEAU – Sandrine FUZEAU - Mathilde GUIBRETEAU - Virginie LEBERT - Catherine PERROCHEAU - Pascal TRETON - Anne-Lise VALLET

Excusés (1) : - Renaud des PORTES de LA FOSSE

Absents (3) : Jean-Jacques ANDRIANADA - Pascal AVRIT – Bruno MARTEAU

Pouvoir (0) :

Présents : 9 Votants : 9 Date de la convocation : 19 février 2025

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, **Anne-Lise VALLET** a été désignée secrétaire de séance.

7.5 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025_02D01

Le conseil municipal,

Sur proposition du Maire,

Décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de 2025 :

- 10 € par élèves pour les associations de parents d'école
- 16 € par adhérent pour les associations de la commune
- 10 € par adhérents pour les associations hors commune mais avec un intérêt pour les habitants de Palluau
- Le montant attribué est plafonné au montant sollicité

AS. PARENTS DE L'ÉCOLE PUBLIQUE	600 €
APEL RPI PRIMAIRE PALLUAU LA CHAPELLE-PALLUAU	460 €
OGECE DU RPI Accompagnement et surveillance temps méridien	3 060 €
OGECE DU RPI Garderie	2 700 €
AS SPORTIVE DU COLLÈGE ST PAUL	Différé au prochain conseil municipal, manque montant de subvention sollicité
AMP BASKET	64 €
COMITÉ DES FÊTES	7 820 €
ESCAPADE ET JUMELAGE PALLUDÉEN	416 €
UNC	256 €
PALLUAU ATHLETIC CLUB	224 €
AMAP BIO VIE	100 €
YA KA DANSER	200 €
LES CYCLOS PALLUDÉENS	192 €
ILS, ELLES, DANSES	100 €
SEPT TENNIS	272 €
FC PAYS DE PALLUAU	416 €
PROTECTION CIVILE – ANTENNE DE SAINT-ETIENNE-DU-BOIS	100 €
AIZENAY VOLLEY	70 €

Madame le maire est autorisée à procéder au versement de ces subventions.

Les demandes suivantes sont rejetées à l'unanimité.

CROIX-ROUGE - SOLIDARITE PAYSANS - MFR LA FERRIERE – MFR ST-GILLES-CROIX-DE-VIE- CFA LA ROCHE-SUR-YON – UDAF - PREVENTION ROUTIERE – AMF TELETHON - LES RESTOS DU COEUR

La demande de subvention de l'association "les amis de la résidence Saint-Pierre" sera soumise à délibération du prochain CCAS.

VOTE : Pour : **9** Contre : **0** Abstention : **0**

Pour extrait certifié conforme, le 27 février 2025

Marcelle BARRETEAU – Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cédex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.